



MAIRIE du ROURET
06650

Téléphone 04 93 77 20 02

Télécopie 04 93 77 31 63

ARRÊTÉ MUNICIPAL

« AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION GUY T ART SHOW »

N°2022-082

Le Maire de la Commune DU ROURET,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les pouvoirs de Police du Maire,

En raison de la demande effectuée par Monsieur DESPAX Anthony, Président de l'Association Guy T Art Show dans le but d'organiser un Concours de Boules, il convient de délivrer une autorisation d'utilisation concernant l'espace public dénommé :

- **Place de la Libération**

ARRETONS

Article 1 : Monsieur DESPAX Anthony, Président de l'Association Guy T Art Show dans le but d'organiser un Concours de Boules, il convient de délivrer une autorisation d'utilisation concernant l'espace public dénommé Place de la Libération.

Article 2 : Ces dispositions sont applicables :

□ **Dimanche 3 juillet 2022 de 12h00 à 20h00**

Article 3 : Les lieux devront être restitués à l'issue de la manifestation dans un état de parfaite propreté.

Article 4 : L'organisateur s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes (participants, public ...)

Article 5 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie de Roquefort Les Pins,
- Monsieur le Chef de corps Caserne de Pompiers de Roquefort Les Pins,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Monsieur CHESTA Yves, Adjoint délégué à la sécurité
- Monsieur DEXPAX Anthony,

Chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'application du présent arrêté.

Le ROURET, le 17.06.2022



Gérald LOMBARDO
Maire du Rouret,
Conseiller Départemental 06